

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2026-84

Interdiction de circuler et de stationner à l'occasion de la kermesse de l'école le 26/06/2026

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 04 juin 2026, formulée par Mme Déborah DELCOURT, agissant pour le compte de l'association " Amicale de l'Ecole Publique de Puissalicon ", dont le siège est situé à Puissalicon,

Après consultation des services de l'Equipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement de la kermesse de l'école, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PR 35+927 et le PR 36+8 du vendredi 26 juin 2026 à 09h00 jusqu'au samedi 27 juin 2026 à 02h00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking de l'école ainsi que le long de la Promenade à partir du jeudi 25 juin 2026 à 18h00 jusqu'au samedi 27 juin 2026 à 02h00.

Article 3

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la route des Muriers et la route de Lieuran-lès-Béziers pour tous les véhicules.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 15/06/2026

Publication sur le site internet de la commune le 15/06/2026

Puissalicon le 15/06/2026

Michel FARENC
Maire

